

Michel Seymour : *La Nation en question*, Montréal, L'Hexagone, 1999, 207 p.

Jocelyn Maclure

Volume 2, Number 2, 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1000476ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1000476ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (print)

1923-8231 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Maclure, J. (1999). Review of [Michel Seymour : *La Nation en question*, Montréal, L'Hexagone, 1999, 207 p.] *Globe*, 2(2), 166–169.
<https://doi.org/10.7202/1000476ar>

Michel Seymour

La Nation en question

Montréal, L'Hexagone, 1999, 207p.

Le dernier livre du philosophe Michel Seymour compte bien des mérites. D'entrée de jeu, Seymour annonce au lecteur qu'il s'attardera aux contributions «qui ont fait avancer l'analyse conceptuelle des notions de peuple et de nation au Québec» (p. 9). On peut d'ores et déjà affirmer que *La Nation en question* doit être rangée parmi ces contributions qui nous font gagner en intelligibilité au sujet de la nation québécoise. Et ce débat n'en est pas un purement intellectuel. La conceptualisation de la nation, propose Seymour, «peut servir à amorcer une réflexion sur ce que l'on veut être et non seulement à fournir une image de ce que nous sommes déjà» (p. 98). De plus, comme nous le rappelait Fernand Dumont, «nous sommes incapables de cerner la nature d'une nation en écartant l'incessant travail par lequel les hommes eux-mêmes interprètent son existence¹.»

Sur le plan de la méthode, Seymour nous rappelle avec raison le silence relatif des philosophes québécois dans le débat sans cesse réactualisé sur le thème de la nation. Ce dernier, à l'instar de Daniel Jacques, veut remédier à la situation. De plus, Seymour souligne le caractère intrinsèquement pluridisciplinaire du concept de nation et, par conséquent, s'applique à soupeser les thèses d'intellectuels québécois issus de différentes disciplines universitaires. C'est ainsi que les positions du juriste Jacques Brossard, du politologue Jean-Pierre Derriennic, de l'anthropologue Claude Bariteau, du sociologue Fernand Dumont, de l'écrivain et essayiste Neil Bissoondath et du philosophe Charles Taylor sont analysées et critiquées, de façon dialogique, à la lumière de la conception sociopolitique défendue et articulée par Seymour lui-même. Alors que l'apport de la discussion des thèses de Brossard et Bissoondath demeure bien marginale, la critique des conceptions véhiculées par Derriennic (nation civique),

¹ Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Boréal, 1996, p. 15.

RECENSIONS

Dumont (nation culturelle) et Bariteau (patriotisme constitutionnel de type habermassien), se veut convainquante.

Sur le plan des idées, le philosophe et ancien président des Intellectuels pour la souveraineté nous propose une conception sociopolitique de la nation plutôt originale. Refusant l'inopérante dichotomie nation civique-nation ethnique, Seymour définit la nation sociopolitique comme «une communauté politique constituée d'une majorité nationale, de minorités nationales et de groupes ayant des origines diverses» (p. 23). De plus, pour que cette communauté politique puisse être considérée comme une nation au sens sociopolitique du terme, la majorité linguistique vivant sur ce territoire doit être également «la plus grande concentration à l'échelle mondiale des gens parlant la même langue et livrés au même contexte de choix» (p. 100). Le Québec, par conséquent, composé d'une majorité francophone, d'une minorité nationale anglophone, de onze peuples autochtones et de communautés aux origines diverses, s'appréhende mieux, selon Seymour, comme nation sociopolitique que comme nation exclusivement ethnique, civique ou culturelle.

La définition utilisée par Seymour a le mérite de décrire le Québec comme une société multinationale. Qu'il devienne souverain ou non, le Québec est une société multinationale, et ce malgré les prescriptions théoriques des intellectuels qui voudraient en faire un large agrégat d'individus atomisés et cosmopolites ou une république à la française ou chaque citoyen, peu importe sa mémoire et son autoreprésentation, doit se considérer d'abord et avant tout comme Québécois(e). D'ailleurs, le traitement de la question des relations entre la majorité francophone et les minorités anglophone et autochtones se veut sans doute la contribution la plus intéressante du livre de Seymour. Le philosophe de l'Université de Montréal est l'un des rares intellectuels souverainistes à offrir un traitement (dans une large mesure) équitable aux minorités nationales du Québec. Suivant en cela les pas tracés par Guy Laforest depuis près d'une dizaine d'années, Seymour propose un cadre théorique qui permettrait potentiellement de construire un partenariat juste entre les différentes communautés nationales dans un Québec souverain. Comme Seymour base la légitimité de la démarche sécessionniste sur la

non-reconnaissance systématique du Québec comme nation par le Canada, et non sur une série de griefs historiques ou sur un chimérique complot anglo-canadien à l'endroit du Québec, celui-ci tente par tous les moyens d'éviter de faire subir aux minorités nationales du Québec la même politique de non-reconnaissance². C'est ainsi qu'il n'hésite pas à affirmer la nécessité qu'aurait un Québec souverain d'attribuer autant à la communauté anglophone (perçue comme une minorité nationale) qu'aux Premières nations une gamme de droits collectifs leur permettant de préserver leurs institutions et leurs identités culturelles distinctes. Ces droits et cette reconnaissance, comme le souligne Seymour avec raison, devraient être enchâssés formellement dans la Constitution. Dans le cadre théorique proposé par Seymour, les peuples autochtones et la communauté anglophone n'auraient pas à renoncer à leur identité nationale actuelle et communier exclusivement à l'autel de l'identité québécoise (version républicaine), et pourrait compter sur une certaine représentativité politique (dont l'autonomie gouvernementale pour les nations autochtones).

Si, dans l'ensemble, la réflexion proposée par Seymour est rigoureuse, il y a quand même quelques aspects qui semblent poser problème. Par exemple, même si Seymour se montre insistant quant à la nécessaire constitutionalisation des droits collectifs revenant à la communauté anglophone, le «pacte moral» qu'il lui propose comporte des failles. Alors que Seymour respecte le fait qu'une majorité d'anglophones conçoit le Canada comme une nation exclusivement civique, donc uninationale, il prétend tout de même que ceux-ci ont une obligation morale à reconnaître qu'ils font partie

² Selon Seymour, la souveraineté du Québec se veut nécessaire non pas en raison d'une illusoire nécessité théorique ou historique, mais bien car le Canada a démontré par le passé son incapacité structurelle et symbolique à reconnaître le Québec dans les termes qu'il utilise pour décliner son identité. Or, il est difficile de comprendre pourquoi le philosophe ne se réfère pas une seule fois à l'avis émis par la Cour suprême du Canada au sujet de la sécession du Québec. Indéniablement, cet avis change la donne en matière de négociation constitutionnelle. Il est par conséquent légitime de se demander les causes du silence de Seymour à ce sujet et, par le fait même, si ce dernier a complètement réussi à «dépolitiser» la question comme il le prétend. Pour une lecture de l'avis de la Cour suprême, voir l'article de James Tully dans ce numéro de *Globe, revue internationale d'études québécoises*.

RECENSIONS

de la nation québécoise et à affirmer (assumer?) leur identité de Québécois(e) (pp. 70, 71, 113 et 114). Or, les certitudes en philosophie morale sont rares et le raisonnement de Seymour n'est pas aussi implacable qu'il le prétend. La position de Seymour à ce sujet est d'ailleurs basée sur une confusion conceptuelle entre citoyenneté et identité. Bien évidemment, un individu demeurant sur le territoire du Québec, respectant ses lois et participant à ses institutions qui nierait être un citoyen québécois serait en pleine contradiction performative. Mais l'identité, liée au champ plus vaste et subjectif de la narration et de la représentation, ne peut-être authentifiée par le législateur ou le philosophe.³ Malgré ce que le philosophe en dit, le citoyen du Québec qui se considère uniquement comme Canadien ou Mowhak ne rompt pas un pacte moral et, en corollaire, n'a pas à «quitter le territoire». Il s'oppose simplement à une certaine représentation (légitime et majoritaire) de l'identité québécoise. La formule «est québécois qui l'affirme», malgré ce qu'en dit Seymour, demeure donc toujours l'unique façon de départager le soi et l'autre au Québec. L'identité est une question ouverte que les réponses du philosophe ne doivent pas essayer de clore. À l'instar de Seymour, il est important de réaffirmer que l'identité québécoise est accessible à tous et à toutes. Contre Seymour, il faut éviter de lier à cette invitation des impératifs catégoriques qui tiennent davantage à des convictions personnelles qu'à des valeurs universelles. C'est pourquoi on peut conclure que, même si le livre de Michel Seymour se veut une contribution fort appréciable au débat québécois sur les frontières incertaines de la nation, ce dernier reste parfois prisonnier d'une approche philosophique législatrice et ne parvient donc pas complètement à rapatrier la théorie politique dans les confins plus modestes de la raison pratique.

Jocelyn Maclure
Université de Victoria (Canada)

³ J'articule cette position dans mon article «Authenticités québécoises. Le Québec et la fragmentation contemporaine de l'identité», *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 1, no 1, 1998.